

Conditions générales de vente et d'achat

1. Volume de prestations

Sous le label « ImmoDataCockpit », ImmoCompass SA (ci-après nommé éditeur) met à disposition des informations immobilières spécifiques qui peuvent être recherchées par Internet. Les demandeurs d'informations (ci-après nommés utilisateurs) obtiennent l'autorisation de recherche correspondant à l'accord, respectivement à l'abonnement. L'éditeur fait de son mieux pour garder le niveau des prestations actuelles. Il vise à adapter sans cesse le niveau aux développements techniques les plus récents, à le développer et à élargir les données de base.

2. Demande de prestations et recherches

A l'aide d'un code de login individuel, (e-mail et mot de passe), l'utilisateur obtient l'accès aux informations convenues pendant la période convenue, dans les modules convenus pour le nombre de recherches convenu. Pendant la période convenue, les recherches sont saisies et peuvent être sauvegardées dans des dossiers ainsi qu'exportées. L'utilisateur a le droit d'utiliser et d'interpréter les chiffres sous référence de la source. L'utilisateur s'engage à garder secret son mot de passe personnel pour ImmoDataCockpit et à le protéger contre les abus par des personnes non-autorisées. L'utilisateur assume toutes les conséquences suite à un abus des données de login.

3. Qualité et disponibilité

L'éditeur ne peut pas garantir l'exactitude ou l'intégralité de ses propres données ainsi que des données d'autrui bien que l'éditeur accorde beaucoup d'importance à la qualité des données et qu'il vérifie systématiquement les informations du marché et avec des contrôles au hasard de l'intégralité, de la plausibilité et de la double-insertion. Il complète et filtre ces informations. « ImmoDataCockpit » est généralement toujours accessible, mais une garantie à ce sujet ne peut pas être donnée. L'éditeur se réserve le droit d'interrompre l'utilisation du système pour des travaux. L'éditeur prévoit les heures creuses pour cela. Ces interruptions seront annoncées si possible au moins deux jours avant sur le site d'entrée sur Internet. Les utilisateurs seront informés par e-mail. L'éditeur n'a pas d'influence sur la disponibilité d'Internet et sur les problèmes techniques sur l'ordinateur de l'utilisateur.

4. Commencement et expiration de le accord d'utilisation

L'accord d'utilisation est réglé dans l'abonnement ou dans un accord particulier. Il prend effet avec la mise en service du compte d'utilisateur après la commande d'un abonnement, respectivement la signature de l'accord particulier.

L'abonnement, respectivement l'accord particulier règle la période indiquée, le nombre de recherches, la région et les modules. Une confirmation est retenue soit par un e-mail, soit par une lettre, soit par un accord particulier. Une résiliation anticipée ou un remboursement de recherches non-utilisées est exclu.

Si un abonnement pour un module, plusieurs modules ou tous les modules n'est pas résilié un mois précédant son expiration, il se prolonge automatiquement de 12 mois supplémentaires conformément aux modalités précédente. Un abonnement pour une année peut être résilié par les deux partis en respectant un délai de préavis d'un mois minimum précédant son renouvellement automatique. Le prix d'abonnement convenu et les conditions d'utilisation pour un abonnement d'une année peuvent être adaptés en considération d'un délai d'annonce de 2 mois précédant l'expiration. L'annonce doit être effectuée par écrit. Les raisons d'une éventuelle augmentation des prix sont en général l'élargissement des produits ou l'adaptation au renchérissement.

5. Exclusion de la responsabilité pénale

L'éditeur n'assume aucune responsabilité pénale pour les dégâts directs ou indirects qui résultent de l'utilisation du système d'informations respectivement de l'emploi des données. Les données sont élaborées soigneusement du mieux possible. L'éditeur ne peut cependant pas garantir leur correction. L'interprétation des données est l'affaire de l'utilisateur. La responsabilité pénale est limitée dans l'ensemble à une valeur au prorata de l'accord des honoraires dus. Cette limitation est valable pour chaque sorte de dégât, basé sur n'importe quelle législation.

6. Droit et lieu de juridiction

L'accord conclu entre les partis est soumis exclusivement au droit suisse. Dans la mesure où les conditions générales d'utilisation présentes ne prévoient rien d'autre, les conventions de l'art. 394 ss. CO sur le mandat simple sont applicables. L'unique lieu de juridiction est Zurich (Suisse).

Zürich, 2018

ImmoCompass AG



ImmoCompass AG
Untere Zäune 3
8001 Zürich

+41 (0)43 243 63 43
info@immocompass.ch
www.immocompass.ch